

2012/4848 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des 25es "Entretiens Jacques Cartier " - Année 2012 (Direction des Relations Internationales) (BMO du 08/10/2012, p. 2361)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : 2012 est l'année de célébration du 25^e anniversaire des Entretiens Jacques Cartier. Une subvention de fonctionnement est versée depuis de nombreuses années par la Ville de Lyon, une très sensible révision à la baisse de l'engagement de nos deux collectivités a été décidée depuis 2004.

Afin de répondre au débat engendré sur ce dossier, le Grand Lyon s'est engagé à trouver une solution claire et cohérente qui lui permette de s'assurer de la bonne gestion des fonds versés en toute clarté. C'est ainsi qu'une réflexion a été conduite avec la fondation pour l'Université de Lyon dont les objectifs rejoignent ceux du centre Jacques Cartier, notamment de favoriser les synergies et de contribuer au développement de la recherche dans les domaines économique, financier, scientifique, environnemental, social et culturel.

Ce dossier a recueilli l'avis favorable de la Commission Economie.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, les Entretiens Jacques Cartier constituent chaque année, à Lyon et à Montréal, une manifestation intéressante autour de problématiques d'actualité concernant nos métropoles, manifestation à laquelle sont associés de nombreux chercheurs et experts. Ils sont aussi l'occasion de collaborations économiques. Cependant, nous sommes réticents à l'octroi d'une nouvelle subvention au Fonds Jacques Cartier. Je m'en explique.

En effet, la Chambre régionale des Comptes a publié récemment un rapport sur tous les dysfonctionnements ayant affecté la comptabilité précédente de ce fonds. Des bénéfices cumulés atteignent, selon la Cour des Comptes ou les parties concernées, entre 290.000 et 1,5 million d'euros. Il s'agit de sommes importantes vous en conviendrez, témoignant d'excédents dégagés sur le fonctionnement de ces Entretiens, pour une part financés par les collectivités territoriales. Une plainte contre X a été déposée par le précédent président de l'Université Lyon 2 pour détournement de fonds publics.

Par ailleurs, nous avons su en Commission le montant du budget global, 795.000 €, mais nous n'avons pas eu le budget prévisionnel, ni de bilan des années précédentes.

Enfin, nous avons souhaité l'an dernier la désignation plus claire d'un organe de gestion attaché à l'Université et Marie-Odile Fondeur l'a indiqué, sur ce point nous sommes satisfaits mais nous avons aussi souhaité qu'un groupe de travail puisse étudier l'organisation et le déroulement de ces Entretiens et cela n'a malheureusement pas été le cas.

Les Entretiens Jacques Cartier ont-ils vraiment besoin de notre subvention ? Nous avons d'ailleurs la possibilité de leur apporter notre soutien d'une autre façon que financière et préférerions réserver la somme correspondante à des associations auxquelles elle serait vraiment nécessaire, et il n'en manque pas. Aussi notre Groupe s'abstiendra sur ce dossier.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous voyons aujourd'hui une délibération au sujet de laquelle nous étions intervenus l'an passé pour demander que, justement, ce qu'on attribuait aux Entretiens Jacques Cartier soit attribué à une fondation qui abriterait ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est bien évidemment d'attribuer une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon qui abritera les Entretiens Jacques Cartier. Donc, une fois de plus ce que le Groupe Europe Ecologie, Les Verts et apparentés avait proposé est accepté, donc nous voterons avec plaisir cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Communiste, Républicain et Intervention citoyenne s'est abstenu.)

(Adopté)